



QUESTIONS SUR LE TPS pour HAÏTI

Le statut de protection temporaire (Temporary Protected Status, TPS) est une protection temporaire en matière d'immigration qui permet à certaines personnes de rester aux États-Unis si la situation dans leur pays n'est pas sûre. Les personnes qui demandent le TPS peuvent également demander un permis de travail. Vous trouverez des informations du gouvernement et des instructions concernant le TPS haïtien sur le site uscis.gov/TPS

·Qu'est-ce que l'annonce récente concernant le TPS pour Haïti veut dire pour moi ?



Si vous êtes haïtien (ou n'avez pas de nationalité et avez résidé de manière régulière en Haïti) et que vous n'avez jamais demandé le TPS, cette annonce signifie que vous pouvez demander le TPS et un permis de travail, à condition que vous soyez entré aux États-Unis avant le 3 juin 2024.

Si vous avez déjà un TPS, vous devez le renouveler avant le 30 août 2024 pour éviter de perdre votre statut et votre permis de travail.

·Puis-je faire une demande de TPS si je bénéficie d'une Parole (autorisation d'entrée sur le territoire sous conditions) et/ou si je souhaite demander l'asile ?

Si vous avez bénéficié d'une Parole, vous pouvez tout de même faire une demande de TPS. C'est également le cas si vous avez demandé l'asile ou souhaitez demander l'asile. Nous vous encourageons à consulter un avocat pour connaître les options qui s'offrent à vous. (Voir la section sur l'assistance juridique)

·Que dois-je faire si j'ai déjà fait une demande de TPS mais que je n'ai pas reçu d'avis d'approbation ou de permis de travail ?

Si vous avez déposé une demande et que votre dossier était toujours en suspens au 1er juillet 2024 (ce qui signifie que vous n'avez pas reçu d'avis d'approbation), vous n'avez pas besoin de déposer une nouvelle demande. Si votre dossier est approuvé, vous recevrez le TPS et un permis de travail (à condition d'avoir déposé les demandes correspondantes) valable jusqu'au 3 février 2026.



QUESTIONS SUR LE TPS pour HAÏTI



• Que dois-je faire si mon permis de travail a déjà expiré (ou va bientôt expirer) et que je ne pense pas que mon nouveau permis arrivera à temps ?

Les permis de travail, dont la date d'expiration est comprise entre 2017 et 2024 et qui portent le code de catégorie A-12 ou C-19, sont automatiquement prolongés pour les bénéficiaires du TPS en provenance d'Haïti et sont valables jusqu'au 3 août 2025. Si vous détenez un tel permis de travail, vous êtes autorisé à travailler jusqu'au 3 août 2025.

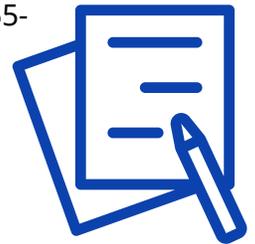
- Pour pouvoir travailler après le 3 août 2025, les titulaires de ces permis de travail doivent demander leur renouvellement (vous trouverez les instructions sur).
- Certains bénéficiaires du TPS Haïti peuvent également prétendre à une prolongation de 540 jours si vous répondez aux critères énoncés dans le [manuel de l'USCIS à l'intention des employeurs \(USCIS handbook for employers\)](#).

Si votre permis de travail est automatiquement prolongé jusqu'au 3 août 2025 et qu'un employeur refuse de vous embaucher ou de vous autoriser à continuer à travailler parce que votre permis de travail semble avoir expiré, vous pouvez appeler la [ligne d'assistance téléphonique](#) gratuite de la section des droits des immigrés et des employés du ministère de la justice (Department of Justice Immigrant and Employee Rights Section) au 1-800-255-7688 pour obtenir de l'aide.

Quels sont les documents dont j'ai besoin ?

Dans le cadre de votre demande, vous aurez besoin de documents prouvant que :

- Vous êtes un ressortissant/citoyen d'Haïti (ou que vous n'avez pas de nationalité et que votre dernière résidence principale se trouve en Haïti).
 - Une copie de votre passeport, une copie de votre acte de naissance, ou tout document d'identité national avec votre photo/empreinte digitale, délivré par votre pays.
- Vous avez séjourné aux États-Unis sans interruption depuis le 3 juin 2024. Il peut s'agir de factures de services publics, de factures de téléphone portable, de documents d'entrée, de reçus, de relevés bancaires, de lettres d'entreprises, d'écoles, de dossiers hospitaliers ou médicaux. (Les documents doivent comporter des dates correspondant à la durée totale de votre séjour aux États-Unis).





QUESTIONS SUR LE TPS pour HAÏTI

La demande de TPS est-elle payante?



Oui. Les personnes qui font une demande pour la première fois devront payer les frais de demande de TPS (80 \$) ainsi que les frais de demande de permis de travail. Les personnes qui bénéficient déjà du TPS n'auront à payer que pour le renouvellement de leur permis de travail. Les demandes de permis de travail coûtent généralement 470 dollars si elles sont déposées en ligne et 520 dollars si elles sont déposées sur papier.

Une dispense de frais est possible pour les personnes qui peuvent prouver leur situation financière en montrant qu'elles vivent dans un centre d'hébergement, qu'elles bénéficient des aides publiques ou qu'elles traversent une période de difficultés financières.



1-800-354-0365

Vous pouvez obtenir une aide juridique en appelant la ligne d'assistance juridique pour l'immigration du MOIA (MOIA Immigration Legal Hotline), **du lundi au vendredi entre 9 heures et 18 heures**, au **1-800-354-0365**.



MÉFIEZ-VOUS DES ESCROQUERIES À L'IMMIGRATION LÉGALE ET DES ACTEURS FRAUDULEUX

- **Rappelez-vous** : Seul un avocat agréé ou un représentant accrédité par le ministère de la justice peut déposer une demande en votre nom.
- Un notaire public qui n'est pas un avocat agréé n'est pas en mesure de remplir ces formulaires ou de les déposer en votre nom. Il ne peut pas non plus vous faire payer pour ça.



Le droit de l'immigration est complexe. Méfiez-vous des escroqueries juridiques en matière d'immigration ou des prestataires frauduleux qui peuvent indiquer le contraire et faire de fausses promesses, telles que :

- un moyen d'obtenir immédiatement un permis de travail ou un visa
- des déclarations indiquant qu'il n'y a pas de risques ou de conséquences
- l'affirmation d'une influence particulière auprès des autorités de l'immigration